BEKAERT
better together

NV Bekaert SA

émet des obligations à 5 et 8 ans en euro

FLASH INVEST
Novembre 2011

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire

- 5 ans et 8 ans
- Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance
- Coupon annuel brut de 4,125% sur 5 ans et de 5% sur 8 ans Rendement actuariel brut de 3,702% sur 5 ans et de 4,709% sur 8 ans
- Profil neutre à agressif
- Précompte mobilier de 15%

En alliant la transformation du métal et les technologies de revêtement, Bekaert dispose d'une vaste gamme de produits adaptés aux besoins du client.

Bekaert, acteur d'envergure mondiale spécialisé dans la transformation avancée des métaux et dans les technologies de revêtement, émet de nouvelles obligations en euro. Ces obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt et les durées.

Principales caractéristiques

- ✔ Durée de 5 ans et de 8 ans.
- ✔ Coupon annuel de:
  - soit 4,125% (brut) pendant 5 ans (pour les "Obligations 2016"). Sur la base du prix d'émission de 101,900%, le rendement actuariel brut est de 3,702%;
  - soit 5% (brut) pendant 8 ans (pour les "Obligations 2019"). Sur la base du prix d'émission de 101,900%, le rendement actuariel brut est de 4,709%.
- ✔ Profil d'investisseur: neutre à agressif.

Profil d'entreprise de Bekaert

Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une société globale dont le siège social est établi en Belgique et qui emploie quelque 28.000 collaborateurs. Au service de ses clients dans plus de 120 pays, Bekaert vise une croissance durable et rentable dans toutes ses activités. En 2010, la société a réalisé un chiffre d'affaires (CA) consolidé de 3,3 milliards EUR et d'un chiffre d'affaires global de 4,5 milliards EUR[1].

Bekaert utilise une technologie de transformation des métaux unique afin d'offrir à l'échelle mondiale un portefeuille de qualité composé de produits dérivés de l'acier et des revêtements avancés. Bekaert achète annuellement plus de 2,5 millions de tonnes de fil d'acier, sa matière première la plus importante. En fonction des souhaits de ses clients, Bekaert produit des fils de divers diamètres et résistances, allant même jusqu'à des filaments ultrafins de 1 micron. L'entreprise assemble les fils en câbles d'acier, les tisse ou les tricote en toile ou les transforme en produit fini.

La répartition des activités de la société à travers un large éventail de secteurs est cruciale pour la force de Bekaert. Les principaux secteurs sont le secteur automobile (33% du CA en 2010), le secteur de l'énergie et des services aux collectivités (24% du CA en 2010) et le secteur de la construction (18% du CA en 2010). Les produits de Bekaert trouvent également des applications dans le secteur des biens de consommation, de l'agriculture, des matières premières ou de la fabrication de machines.

La stratégie de Bekaert: soutenue par le leadership mondial et technologique

La stratégie à long terme de Bekaert est axée sur la réalisation d'une croissance durable et rentable. Son leadership mondial sur le marché, d'une part, et sur le plan technologique, d'autre part, constitue le principal moteur pour atteindre cet objectif stratégique. Bekaert investit dans le renforcement de ces leaderships. Pour mener à bien sa stratégie, l'entreprise se concentre sur l'excellence opérationnelle: Bekaert entend être une entreprise performante et proposer des produits de la plus haute qualité et les meilleurs services à ses clients et ce, dans tous les marchés où elle est active.

1. Le chiffre d'affaires global comprend le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés consolidées plus 100% du chiffre d'affaires réalisé par les joint-ventures et les sociétés associées après élimination des ventes inter-sociétés.

Le saviez-vous?
- 75% du chiffre d'affaires de Bekaert sont générés dans les pays émergents.
- Environ 80 millions EUR sont investis chaque année dans la recherche et le développement.
- Bekaert est actif depuis 130 ans.
- Bekaert a finalisé une première acquisition étrangère au début des années 1920.
- Un pneu sur quatre dans le monde est renforcé avec un câble d'acier de Bekaert.
- Chaque année, 500 millions de bouteilles de champagne sont débouchées avec le *muselet* de fil d'acier de Bekaert.
- 5 millions de m³ de béton sont renforcés chaque année avec des fibres d'acier Dramix®

Vous trouverez de plus amples informations sur Bekaert sur le site www.bekaert.com

(Source: NV Bekaert SA)

Principaux risques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de volatilité et de taux**: le cours des obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt du marché augmentent.
- **Risque de liquidité**: bien que ces obligations soient cotées sur la Bourse du Luxembourg, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour des émissions présentant de **longues maturités de 5 et 8 ans.**

L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus.

Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un **profil neutre à agressif**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Plus d'informations sur les profils d'investisseurs sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Il est recommandé à tout investisseur de vérifier si un investissement dans ces obligations est approprié compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au Prospectus et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.

Documentation

Le prospectus d'émission et de cotation (le "**Prospectus**"), rédigé en anglais, a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Des résumés en français et en néerlandais sont également disponibles.

Ces documents sont tenus gratuitement à disposition dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**.
Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 17 novembre (9h) au 2 décembre 2011 (17h30) inclus.
Une clôture anticipée est toutefois possible (voir ci-dessous).

Allocation

BNP Paribas Fortis a été désignée par l'Émetteur pour s'occuper du placement d'une partie de ces obligations. Dès que le pourcentage qui lui est alloué aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de la période de souscription, à savoir le 17 novembre 2011[1], BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions. Les investisseurs en seront avertis via la publication d'un avis de fin de vente sur son site internet www.bnpparibasfortis.be/emissions, avec un lien vers le site internet de l'Émetteur où seront publiés le même avis ainsi qu'une liste des institutions financières acceptant encore les souscriptions. L'Émetteur ne pourra clôturer la période de souscription qu'une fois que toutes les institutions impliquées dans le placement des obligations auront publié un tel avis de clôture anticipée.

En cas de sursouscription, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions qu'elle aura recueillies en appliquant le principe de réduction proportionnelle afin de servir le maximum d'investisseurs. Un ordre introduit pourra donc être réduit (par multiple de 1.000 EUR et jusqu'à un minimum de 1.000 EUR, ce qui correspond à la coupure des obligations). L'objectif est ici de donner la priorité aux investisseurs particuliers qui auront souscrit avant la clôture anticipée par BNP Paribas Fortis. Tout investisseur potentiel est invité à prendre connaissance de la procédure de répartition dans le chapitre "Oversubscription" du Prospectus.

1 Il est à noter que certaines agences ferment à 16h. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking et Phone banking jusque 17h30.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

- aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**
- via **Phone banking** (au 02 433 40 32)
- via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission

Description

Émetteur: NV Bekaert SA, société anonyme de droit belge.

Titres
- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant global attendu par émission: minimum 100 millions EUR tant pour les obligations à 5 ans que pour celles à 8 ans. L'Émetteur se réserve le droit de ne pas émettre les obligations si, à la fin de la période de souscription, le total des souscriptions à une série d'obligations n'atteint pas 5 millions EUR.
- Code ISIN: BE6228571079 pour les Obligations 2016 et BE6228573091 pour les Obligations 2019.
- Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse du Luxembourg à partir du 6 décembre 2011 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).

Rating: ni l'Émetteur ni les obligations ne disposent d'un rating.
Agent payeur: KBC.

Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.

Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un profil **neutre à agressif**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Durée

Date d'émission et de paiement: 6 décembre 2011.

Prix d'émission:
- **Obligations 2016**: 101,900% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier);
- **Obligations 2019**: 101,900% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Echéance:
- **Obligations 2016**: 6 décembre 2016, soit une durée de 5 ans;
- **Obligations 2019**: 6 décembre 2019, soit une durée de 8 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à la date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

Remboursement anticipé: chaque investisseur a la possibilité de demander le remboursement anticipé des obligations en cas de changements spécifiques survenant au niveau du contrôle de l'Émetteur (à l'exception d'un changement de contrôle par certaines entités autorisées). Dans ce cas et si au moins 85% des obligations sont présentées au remboursement, l'Émetteur aura la possibilité de demander le remboursement anticipé du solde des obligations. Cette possibilité est conditionnée à une décision de l'Assemblée générale des actionnaires de l'Émetteur, comme précisé dans le Prospectus. Les conditions et modalités pratiques relatives aux possibilités d'un remboursement anticipé sont également décrites dans le Prospectus.

Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon brut de 4,125% pour les Obligations 2016 et de 5% pour les Obligations 2019.
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 6 décembre de chaque année et pour la première fois le 6 décembre 2012.
- Le rendement actuariel brut calculé sur base du prix d'émission s'élève à 3,702% pour les Obligations 2016 et à 4,709% pour les Obligations 2019.

Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).

Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique
Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).

Documentation

La documentation relative à ces obligations est décrite en page 3.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.

11.2011 - Editeur responsable: Fr. Peene - Fortis Banque SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702